

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19856 - 76ÈME ANNÉE

L'armée israélienne contrainte d'accepter un cessez-le-feu sans condition

Palestine : les vainqueurs des 10 jours

Face à l'offensive de l'armée israélienne, de jeunes Palestiniens ont surpris par leur inventivité et leur courage. En 10 jours, avec des moyens artisanaux, ils ont fait plier la puissance de feu israélienne. Une nouvelle génération de combattants est née.

Samedi 22 mai, le « colibri » de La Réunion a réalisé sa part de solidarité envers la Palestine. Selon les observateurs, 2 à 300 personnes se sont rassemblées devant la Préfecture pour réclamer la fin de la colonisation et l'avènement de la Paix. Ces derniers jours, les frappes israéliennes détruisant des habitations et semant la mort ont choqué le monde entier. A l'instant de la manifestation, un cessez-le-feu était en vigueur depuis la veille, à 2h du matin.

Les participants ont pu entendre l'intervention de Daniela Maillot, la Présidente de l'Association Réunion-Palestine, ainsi que la lecture de poèmes par 2 enfants et la déclamation d'un slam de circonstance. Ils sont restés sur leur faim car nombreux étaient venus pour entendre des explications sur l'étape actuelle du conflit qui dure depuis 70 ans et des informations pour contrer la propagande des grands médias. Dans l'assistance, plusieurs personnes s'apprétaient à intervenir.

Quelque chose de nouveau s'est passé



Succès du rassemblement de solidarité organisé samedi à Saint-Denis.

Dans un communiqué, les autorités israéliennes déclarent « accepter l'initiative égyptienne de cessez-le-feu bilatéral sans conditions », en précisant qu'il s'agit d'une « recommandation unanime de l'ensemble des responsables sécuritaires ».

Bigre ! Quelle mouche les a piqué pour écrire ce texte. Israël maniait jusque-là l'arrogance et ne traitait pas avec « des terroristes », terme signifiant l'autre partie en conflit. Pourquoi les autorités avaient-elles besoin de souligner un ces-

sez-le-feu « sans conditions » et en mouillant toute la hiérarchie militaire ? Tout semble indiquer une certaine nervosité devant l'évidence d'un échec qui aurait pu s'empirer.

La fête et la vengeance

En face, à Gaza, c'est bien sûr l'euphorie ! Les jeunes fêtent l'évènement par milliers. Devant les décombres auxquels ils sont habitués, ils ont promis de venger

leurs parents, frères et sœurs, les enfants. Ils sont contents d'avoir réussi à acculer l'adversaire à un cessez-le-feu « sans conditions » ! Ils ont surpris par leur inventivité et leur courage. En 10 jours, avec des moyens artisanaux, ils ont fait plier la puissance de feu israélienne. Une nouvelle génération de combattants est née.

Résistants et terroristes

Désormais, Israël ne pourra plus traiter ses victimes de « terroristes ». Pour un cessez-le-feu bilatéral, il faut être 2 et pour accepter « sans conditions », il faut la reconnaissance de l'Autre. Sur ce point, tout le monde semble d'accord qu'Israël a entrepris, depuis 70 ans, une expansion coloniale et

qu'il a imposé aux Palestiniens des conditions de vie inhumaines. On parlera de plus en plus de la résistance palestinienne et nous verrons rapidement les nouvelles figures apparaître : les vainqueurs des 10 jours.

Ary Yée Chong Tchi Kan

« Plus qu'un « Cessez-le-feu », la Paix maintenant ! », affirme le Mouvement réunionnais pour la Paix

Le Mouvement réunionnais pour la paix salue le succès de la manifestation de solidarité ce samedi à Saint-Denis.

Samedi dernier, le 15 mai, à travers un communiqué conjoint, le Mouvement Réunionnais Pour La Paix et l'Association Réunion Palestine Solidarité (ARPS) ont tenu à apporter leur solidarité, au peuple palestinien, colonisé depuis plus de 70 ans et soumis à nouveau aux bombardements de l'armée d'occupation israélienne. Le scandale heurte les consciences et de plus en plus de monde souhaite apporter leur contribution à la dénonciation. Cela s'est concrétisé aujourd'hui.

Plusieurs centaines de personnes,

venues de toute l'île, ont convergé vers la place Labourdonnais.

En soutien au peuple palestinien colonisé et meurtri, les Réunionnais ont brandi leurs pancartes, drapeaux, foulards et entonné des chants de paix. De nombreuses personnalités étaient présentes, à l'image des membres du PCR dont Élie Hoarau et Ary Yee Chong Tchi Kan ainsi que le député PS, Philippe Naillet, ou encore la sénatrice, Mme Dindar, ainsi que d'autres élu-e-s de Saint Denis.

Tout s'est passé dans la sobriété. Après une minute de silence et un discours de l'ARPS, des enfants ont lu des poèmes puis, un slam écrit pour l'occasion a été chanté. A la fin des interventions, les per-

sonnes présentes, visiblement éprises de justice, sont restées sur place pendant plus d'une heure encore, et ont pacifiquement chanté et prié pour la Paix en Palestine.

Nous savons qu'un cessez-le-feu est en cours, mais c'est la Paix que nous voulons. Au Mouvement Réunionnais pour la Paix, nous restons mobilisés et vigilants.

*Pour le Mouvement
Réunionnais Pour La Paix
Julie Pontalba
Nathalie Ethève*

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Devenir de l'octroi de mer: un enjeu de la nouvelle mandature régionale

Le 3 mars 2021, la Commission européenne a adopté une proposition renouvelant le régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques de l'UE de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de La Réunion pour la période 2022-2027. Ce régime permet d'accorder des exonérations ou des réductions de la taxe octroi de mer en faveur d'une liste limitée de produits fabriqués localement. La proposition actuelle de 2014 allait expirer en juin 2021.

L'octroi de mer est une imposition spécifique des départements d'outre-mer dont l'origine remonte au « droit de poids » institué en 1670. Cette taxe indirecte porte sur les produits importés comme sur les productions locales. Elle permet d'assurer des ressources aux budgets des collectivités, en particulier pour les communes, et de favoriser le développement des entreprises locales en instaurant des possibilités d'exonérations. Un nouveau régime d'octroi de mer a été adopté par décision du 17 décembre 2014 du Conseil des Communautés Européennes ; décision transcrite en droit français par la loi du 29 juin 2015. C'est ce régime qui est encore aménagé et prorogé jusqu'en 2027.

Dans sa version moderne, l'OM a été conçu comme un simple droit de douane, outil commercial dont le seul objectif est la protection de l'économie locale, puis a été transformé en taxe indirecte interne, visant en même temps la mobilisation de ressources. La complexité de ce système découle aujourd'hui de trois facteurs principaux : la prolifération des exonérations à la discrétion des institutions locales, la multitude des taux et les écarts, parfois très importants, entre ces taux. La complexité du mécanisme le rend inefficace puisque ses effets sont difficiles à évaluer et à maîtriser. La charge de travail pour les administrations conduit à un gaspillage de temps et d'énergie évident. Les entreprises sont en outre peu incitées à rechercher des solutions optimales en termes d'efficacité puisqu'elles bénéficient de situations de rentes. Le processus de modification des taux est par ailleurs peu transparent, instable et par là même, imprévisible. Les taux peuvent être modifiés plusieurs fois par an, comme en 2017 où ils ont été revus à trois reprises à Mayotte.

Concernant la fiscalité, La Réunion a un régime spécifique. Elle est constituée d'une TVA spécifique par rapport au droit commun qui s'applique en France et d'un octroi de mer. Pour ce qui est des recettes de l'octroi de mer, elles vont dans les caisses des communes pour près de 80 % alors que la TVA va dans les caisses de l'État (caisse nationale). Le montant total de l'octroi de mer collecté sur une année est de l'ordre de 355 millions d'euros soit 100 millions d'euros de moins que la TVA (460 millions d'euros). Rappelons que le taux normal de la TVA à La Réunion est de 8.5 % contre 19.5 % en France. À côté de cela, il existe un taux de TVA réduit à La Réunion de 2.1 % qui s'applique notamment sur les biens dit de « première nécessité ». Soulignons également que sur ces biens l'octroi de mer ne s'applique pas (taux de 0%). Au total 1.300 produits de premières nécessités ne sont pas soumis à l'octroi de mer alors que la TVA est de 2.1 % sur ces biens.

La nouvelle mandature devra repenser la fiscalité à la Réunion dans son ensemble. Les régimes dérogatoires tel qu'accordés jusqu'en 2027 ont vocation à s'éteindre, dixit le quota sucrier garanti. C'est pour cela que la nouvelle mandature devra s'ouvrir par la conférence territoriale élargi qui définira les axes du développement. Et ensuite il s'agira de définir les moyens de ce développement et donc la fiscalité. Dans le cas contraire, ce sont les technocrates de Bruxelles et Bercy qui décideront pour nous. Et, nous pouvons nous douter, que la seule chose qu'ils veulent est l'alignement de la TVA, la suppression de l'octroi de mer, et la dépendance totale de l'île au commerce tripartite. Ce qui serait une catastrophe pour l'économie de l'île et pour les consommateurs qui verraient les produits de première nécessité être taxé à 8,5% au lieu de 2,1% aujourd'hui.

« Les nations ne peuvent pas avoir de tranquillité sans une armée ; pas d'armée, sans une solde ; pas de solde sans des impôts. » Tacite

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Gran promètère, ti donèrè ! A bon antandèrè...

Néna in vyé politissien téi apèl Edgard Faure téi di konmsa : « Promèss ? Sa i angaz arienk sak i kroi. Pa sak i fé »... Mézami, zot i koné lo tan promèss l'ariv ankore é si sa i difiz tou koté, la pa pou sa ké nou doi kroi zot toute zordi pliss ké nou la kroi azot yèr épi avan yèr. Romarke koméla bann kandida lé plu instruyé k'avan, parèye pou lo bande zéléktèr é sak lé pa tro instruyé, lé souvan vèrssé dan la politik. Donk si wi fé promèss, i fo wi asplike koman ou va nyabou respèkté.

Sirtou néna in késtyon i fo wi réponde par avanss : wi vé fé tèt shoz si ou lé élu, lé bon ! Mé avèk kèl moiyn wi konte fé sa. An pliskéssa i fo wi oi si la réjyonalizassion si i done aou lo moiyn ziridik pou fé. Aprés ankore wi oi, dan lo ka wi doi afronte bande loby post-kolonyal koman ou va fé... Kan in pé i di avèk la réjyonalizassion wi pé fé in pé sak wi éstime lé néssésèr pou La rényon si ou la promète sa dann out kanpagn, mi panss zot i rève éyéyé, sansa zot i koné pa bien lo zènni, pars néna zènni la-dan. E zot néna bonpé pouvoir.

Mwin lé sir é sèrtin k'in pé i doi dire dann zot forintèryèr si i fé pa késhoz, sé pars néna poin la volonté, ni la kapassité, é sirtou la tête lé okipé par lo gou pou ramass larzan épi amenn la bèl vi. In n'afèr konmsa lé vré, mé néna poin arienk sa konm lanspèk : lanspèke noute éstatu ki pèrmète anou fé dé shoz mé pa toute sak i fodré, épi néna lanspèk nout sossyété post kolonyal i travaye dann nout do konte La Rényon épi lo pèpe rényoné.

Pou sak i promète in pé tro, mwin néna in provèrbe éspéssyal pou zot li di konmsa : « Gran promètèr, pti donèr ! ». A bon antandèrè...

Justin